

CONVOCACTION

Date : 13 février 2024

Affichée le : 13 février 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 25

Votants : 30

Pouvoirs : 12

Absent : 2

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**21 FEV. 2024**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**27 FEV. 2024****Absents représentés**

Mme MOUSSATEN

M. LEMAIRE

Mme MEUNIER

M. MARTIN

Mme DUHIN

Mme SAKHO

Mme HAMADOUC

M. ZAHRAOUI

Mme SENET

Mme M'BAYE

M. LUCAS

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. AÏT MESSAOUD

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme JACQUEMART, M. KA.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**18 Associations sous conventions d'objectifs - Acomptes sur subventions 2024**■ **Rapport de présentation :****Karim BOUKHACHBA, Adjoint**

Les subventions aux associations pour 2023 seront votées lors du Conseil Municipal du 25 mars 2024, consacré au vote du budget.

Par délibération le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs, avec différentes structures.

Lesdites conventions prévoient, le versement d'un acompte sur subvention, en début d'année, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement 2023	1ère échéance	Taux	Montant 1er Acompte
AS TIR	13 357,00 €	janv-24	30%	4 007,10 €
AVENIR DE CREIL	17 000,00 €	janv-24	30%	5 100,00 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	19 170,00 €	janv-24	30%	5 751,00 €
AFC CREIL	38 786,00 €	janv-24	30%	11 635,80 €

CENTRE GEORGES BRASSENS	151 410,00 €	avr-24	Envoyé en préfecture le 27/02/2024 Reçu en préfecture le 27/02/2024 Publié le 27/02/2024 ID : 060-216001743-20240227-018DEL_CM190224-DE
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	450 000,00 €	janv-24	
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	77 000,00 €	janv-24	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 690 000,00 €	Fev-24	

Dans l'objectif de la continuité des activités et pour éviter aux associations d'être confrontées à des difficultés de trésorerie, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément aux conventions d'objectifs.

Les membres du Conseil Municipal suivants ne prennent pas part au vote :

M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, M. Mohamed Aït-Messaoud, M. Karim BOUKHACHBA, Mme Catherine MEUNIER, Mme Yesim SAVAS, Mme Jessica ELONGUERT.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu les conventions d'objectifs,
 Vu le budget primitif 2024, notamment l'annexe B1.7,
 Vu l'avis de la commission projet Villes et transition écologique en date du 23 janvier 2024,
 Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 05 février 2024,
 Considérant le besoin de trésorerie des associations,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 30	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 7
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2024 suivants :

ASSOCIATIONS	Montant 1er Acompte	IMPUTATION
AS TIR	4 007,10 €	30-65748-DB
AVENIR DE CREIL	5 100,00 €	30-65748-DB
CLUB AMICAL DE TENNIS	5 751,00 €	30-65748-DB
AFC CREIL	11 635,80 €	30-65748-DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	75 705,00 €	023-65748-CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	112 500,00 €	316-65748-CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	30 800,00 €	30-65748-AA
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	422 500,00 €	420-657362-AA

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le 27 FEV. 2024
 Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN


 Maire de Creil
 Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT


 La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

27 FEV. 2024